

LE CANADA

Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA

Journal Hebdomadaire à 16 pages

Directeur de la rédaction: OSCAR McDONNELL

BUREAUX: 414 et 416 Rue Sussex

OTTAWA, ONT.

Jeudi 23 Octobre 1890

LES PERSONNES QUI NE RECOIVRONT PAS LEUR JOURNAL RÉGULIÈREMENT SONT PRIÉES DE DONNER AVIS SANS DÉLAI AU BUREAU DE L'ADMINISTRATION.

ECHOS DU JOUR

Magnifique étude sur Lamartine en 1ère page.

On dit que les brefs d'élection pour Napierville seront annoncés cette semaine.

Une dépêche reçue hier au ministère de la marine annonce que le steamer Napoléon III sera probablement sauvé d'une perte totale.

On parle à Toronto, de M. John Davidson, président de la chambre de commerce, comme candidat à la mairie pour l'année prochaine.

Il paraît que le gouvernement de Québec est décidé à reprendre la publication des débats de l'Assemblée législative.

L'exportation des œufs du Canada aux États-Unis l'année dernière est estimée à \$2,156,725 et l'importation pendant la saison d'hiver est de 633,196 douzaines évaluées à \$91,172.

M. MacIntosh, député d'Ottawa, a invité le grand nombre de citoyens manquants, à un banquet qu'il offre ce soir au Russell à Lord Aberdeen.

Le gentilhomme France de Vaux emprisonné à New-York pour vol et faux acte, du DERRICK PRESS, un nouveau du comte de France. Va-t-il recevoir sa part d'honneurs orléanaises, celui là?

Une pétition a été adressée au président Harrison pour qu'il nomme une femme, Mme Elizabeth Cady Stanton, juge à la cour suprême des États-Unis en remplacement de M. Miller récemment décédé.

Le CRITIQUE se voit que les journaux font beaucoup trop de bruit à propos du livre qui doit publier prochainement le métrier Bichall. Ce livre d'après le confrère, n'a pas d'autre objet que de justifier la conduite d'un vagabond et ne peut que contribuer à démorale la jeunesse. Le CRITIQUE désirerait qu'on en empêchât la publication.

Les cultivateurs du Dakota se préparent à remplacer, durant la prochaine saison l'orge du Canada sur le marché américain, par leur propre production. Le tarif McKinley leur offre beaucoup d'avantages, mais les experts en la matière prétendent que le Dakota n'est pas propre à la culture de l'orge destinée à la distillation.

Le Globe annonce que M. Small, député de East Toronto, doit être nommé percepteur des douanes à Toronto, et que M. le maire Clarke désire le remplacer à la chambre des Communes. M. le Dr Payne, un éminent médecin de M. Clarke, se rendrait à la cour d'ici un an, et son remplaçant nommé officier d'hygiène publique à Toronto ce qui sera probablement fait.

M. Frémont, maire de Québec, a présidé à une réception de Québecois qui a eu lieu à la mairie de cette ville, et dont l'objet était de préparer la réception au comte de Paris. Pour un prétendu libéral, cette intervention officielle de M. Frémont est, pour le moins singulière. Les libéraux les plus notables de Québec ont donné une leçon indirecte à ce maire par trop zélé, en s'abstenant d'assister à cette réception.

Sir Richard Cartwright a déclaré dans son discours à Renfrew que les Américains désirent avec la réciprocité commerciale avec le Canada.

Il est, il faut l'avouer, une singulière manière de montrer leurs bonnes dispositions à notre égard. Comment Sir Richard explique-t-il la déclaration faite par M. Blaine, que si les Canadiens veulent jouir des mêmes privilèges que les Américains sur le marché des États-Unis ils doivent se mettre à l'ombre du même drapeau.

Le QUOTIDIEN lira avec étonnement ce qui suit: Un incident s'est produit à Saint-Romain, près du Havre, au banquet d'inauguration de l'hospice dispensaire cantonal, le premier créé en France.

Après les toasts officiels, M. Palfray, cardeyen, a porté un toast à la République: "Si le pouvoir vient de Dieu, a-t-il dit, il appartient à la nation de le donner ou de le retirer. Le peuple français parle; notre devoir est d'entrer dans le mouvement sans arrière-pensée."

"Demain, quand la presse dira: 'Un curé n'a pas craint dans un banquet officiel de porter un toast à la santé de la République,' certains consciencieux un peu timorés feront entendre peut-être des gémissements. D'ailleurs, elles ne sont pas si éloignées de nous qu'elles le croient. Elles ne voudraient pas désobéir à l'Église. Or, l'Église veut que nous formions des vœux ardents pour notre chère patrie, en chantant chaque dimanche 'Domine, saluam fac Rempublicam,' c'est-à-dire en bon et intelligible français: 'Vive la République!' (Toujours d'applaudissements.)"

Le préfet, M. Faure, Siegfried, député, et les principaux invités ont serré les mains du curé républicain qui avait fait sonner les cloches au passage du cortège officiel.

À la fenêtre du presbytère était un drapeau avec la devise: 'Dieu et Patrie,' et les initiales R. F.

Ce patriotique curé vient d'être nommé évêque d'Agén.

Il n'y a pas de danger

Le QUOTIDIEN aime le comte de Paris.

Cet amour est d'autant plus grand que notre confrère paraît ignorer très profondément les antécédents du comte et les choses de l'histoire contemporaine.

Bien assis au milieu de ses préjugés et d'arguments fournis par la réaction le besoin de prendre l'air, d'étudier, de s'informer. Il est royaliste comme tout autre est sourd-muet de naissance.

C'est une infirmité naturelle dont seule la mort le défera: la science tout raffinée qu'elle soit n'y fera rien. Ce n'est pas nous qui entreprendrons de faire de la lumière dans son milieu.

La lumière s'éclaircit tellement que ses yeux habitués le guideraient de mal en pis.

Nous voulons seulement faire connaître au public—et rien qui ne passe—quelles gens composent l'arrière-train de l'armée des enthousiastes de Montréal et de Québec.

Le QUOTIDIEN dit quelque part: 'Jusqu'ici, dans toute la presse française, nous ne sommes que trois feuilles opposées à cette démonstration: la "PATRIE" dirigée par le célèbre Beauregard; le "CANADA" édité par M. Gauthier, Ferry, Fleury, etc., tous tyrans religieux, crocheteurs et lâcheurs éternels; et enfin, le moulin à vent qui a nom le "Soleil" et inspiré par l'honneur aux convictions si inébranlables, le sympathique J. B. Rouillard.'

Vivons tranquille, il n'y a pas de danger.

Si le nombre des journaux qui appuient ou n'appuient pas une cause doit être pris pour critérium, ou seulement comme un élément de preuve, que le confrère place donc bien en face, après addition, les journaux de France qui sont et ne sont pas républicains; revenant sur ses pas, qu'il étudie l'attitude de la presse américaine vis-à-vis de ce comte de Paris; et pour bien finir, qu'il compte les bonnes raisons données par la PATRIE, le SOLEIL, L'UNION LIBÉRALE, la presse anglo-canadienne et le CANADA pour en plaquer le chiffre vis-à-vis la totalité des sottises, des erreurs et des puerilités commises par ceux de son clan, de son opinion.

Il faut de l'intelligence et de la liberté pour prendre position de notre côté: du vôtre la routine, le fanatisme ou l'absence de la juste notion suffisent à faire le groupement. Nous formons la minorité qui sait et qui vivra en devenant la pluralité. Vous tous qui êtes la majorité opposée, où serez-vous, comme nombre, comme doctrine, comme principes dans vingt-cinq ans? Là où sont précisément les dynasties de l'ancienne France: dans la collection des souvenirs qui causent des remords.

Le malin confrère parle de "CANADA" édité par M. Gauthier, Ferry, Fleury, etc., etc. Quel flux de sottises imprudentes et impregnées d'ubérisse ignorance. Votre comte de Paris a voulu se coller Boulanger, un crocheteur émérite, un épaulé de prince; il a couronné Napoléon le divorce et le divorce des congrégations religieuses; il a plus compté sur l'athée Rochefort que sur les Bretons bêtotaux pour remonter sur un trône qui n'existe plus que dans le cerveau d'élevés de quatrième. Si notre admiration politique pour un homme d'état français doit nous transformer fatigués en crocheteurs et en tyrans de la main gauche, n'oubliez pas, de grâce! d'examiner votre comte avec les mêmes lunettes.

Et puis, le QUOTIDIEN fait joliment le dégoûté pour un journal qui jadis tombait Veillot et Pie IX très cavalièrement.

Pas de danger! dit le QUOTIDIEN. Il n'y a certainement pas pour la République française; elle résistera sans trop de fatigue aux rudes coups que va lui porter le comte de Paris. L'Union libérale nous soutiendra jusqu'au bout de la saison actuelle, et ce banquet de samedi ne distraira pas, souhaitons-le, la France des préoccupations que lui cause la loi McKinley.

L'Union libérale nous apprécie-t-elle, c'est qu'un immense éclat de rire part de l'autre côté au regard du cablogramme, détaillant le ragout orléanais de samedi. Rire ainsi est permis souvent: c'est encore plus souvent une excellente riposte.

LE DRAPEAU BLANC

On lit dans le COURRIER DES ETATS UNIS:

On mande de Montréal qu'un banquet qui doit être offert au comte de Paris par les conservateurs canadiens, le drapeau tricolore brillera par son absence et sera remplacé, nous dit-on, par les fleurs de lis, côte à côte avec le drapeau anglais. C'est le drapeau blanc, sans doute qu'on veut dire, car les fleurs de lis ne sont pas un drapeau, mais l'emblème qui décorait l'écusson simplement des Bourbons.

Nous nous demandons quelle figure fera le comte de Paris devant ce désaveu de l'histoire de sa famille. Le duc d'Orléans, Philippe Egalité (celui qui vota la mort de Louis XVI et qui était le père du roi Louis-Philippe), a été des premiers à arborer le cocarde tricolore, en 1793; et Louis-Philippe, le grand-père du prétendant actuel, après avoir combattu à Valmy sous le drapeau tricolore, l'a ramené triomphant en 1830, tandis que le peuple de Paris l'acclamait, en chantant les strophes de Casimir Delavigne:

Soldat du drapeau tricolore, D'Orléans, toi qui l'as porté, Ton sang se mêlerait encore A celui qui nous a coûté l...

Franchement, les conservateurs 71 canadiens nous paraissent manquer de tact, et le comte de Paris, pour peu qu'il ait du respect pour son bœuf, ne prendra pas la manifestation pour un compliment.

Depeches du Soir

(Service Spécial)

HEU! HEU!

LOSPEAS, 23 oct.—Le Post-Consul aux Anglais de ne pas émigrer au Canada.

LES CATHOLIQUES DU BRÉSIL

ROME, 23 oct.—Le pape a la demande de l'épiscopat brésilien, va laisser aux catholiques du Brésil la liberté de se faire républicains.

VICTOIRE GLASTONSTONE

LOSPEAS, 23 oct.—Le candidat glastonstone a été élu à Exeter par une majorité de 300 et on regarde ce fait comme un autre indice de la future victoire du parti libéral.

TERRIBLE ACCIDENT

LEON RIVIERES, 23 oct.—Un accident terrible est arrivé ce matin aux moulins à scie de M. M. Koss, à Etobicoke.

LES FINANCES DE BOULANGER

PARIS, 23 oct.—Boullanger dit qu'il y a eu autrefois toutes les dettes de son père, avec ses économies et les 200,000 qui lui rapportent son titre sur l'Etat. Il a refusé 200,000 promesses s'il allait faire des conférences en Amérique. Mais il ne dit pas clairement d'où lui sont venus les autres fonds depuis.

UN VERTISSEMENT A DON CARLOS

ROME, 23 oct.—Le gouvernement italien a fait savoir à don Carlos, à la suite de la note qu'il a publiée récemment et dans laquelle il dit être le roi légitime d'Espagne, qu'il devra s'abstenir d'affirmer ainsi publiquement son titre, ou bien qu'il lui faudra quitter l'Italie. Don Carlos est en ce moment à Venise.

MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

ARTHAUSA, 23 oct.—Hier ont commencé les débats d'un procès sensationnel. Il s'agit de deux accusés pour incendie criminel portés contre M. D'Artois et Joseph Robert par M. Plante, hôtelier, de Drummondville.

SELON LA PLAINE, les trois accusés avaient mis le feu à une maison appartenant à M. Plante, le 31 mars dernier, et à un hangar, propriété du même, le 30 juin. Dans ce hangar se trouvaient déposés un certain nombre d'instruments aratoires.

Antoine Robicheau est accusé en outre d'avoir offert \$75 à M. Poudrette, gardien de la prison de Montréal, le 3 mars dernier, en lui conseillant de mettre le feu chez M. Plante.

APRÈS VINGT-HUIT ANS

BOSTON, 23 oct.—Il y a 28 ans, un nommé Abel Hawkins était assassiné dans des circonstances mystérieuses, à Boston. George Hall, de Lynn, a été soupçonné de ce crime, et depuis n'a jamais réussi à se laver entièrement des soupçons qui ont plané sur lui depuis. Aujourd'hui un individu dont la police ne livre pas le nom, vient de s'avouer coupable de ce meurtre.

Je ne puis vous dire si ce meurtre est, en apparence cette nouvelle manifestation de la justice et de la morale, ou si ce n'est qu'un acte de vengeance personnelle.

Oh! que j'ai vu de choses reconnaissantes, dit-elle, de la confirmation de cette nouvelle. Je ne puis vous dire si ce meurtre est, en apparence cette nouvelle manifestation de la justice et de la morale, ou si ce n'est qu'un acte de vengeance personnelle.

LE COUVERT DES ENSEVELIS VIVANTS

NAPLES, 23 oct.—Les autorités judiciaires ont intenté une poursuite contre la supérieure d'un monastère connu communément sous le nom de "Couvert des Ensevelis Vivants." On a fait dans ce couvent le découverte de squelettes qui ont tourné en ridicule les assertions de la supérieure.

On a poursuivi à cet égard en vertu de l'article 128 du code pénal. La police a fait une seconde visite à un autre couvent du même genre, à Incoronati, et l'on ne s'est pas occupé de nourrir et de soigner les séquestrés de cet établissement, on constata que des institutions semblables au "Couvert des Ensevelis Vivants" ne sont pas rares en Italie. Dans les cercles de la capitale, on affirme qu'au prochain congrès du Vatican, on s'occupera de la suppression de ces établissements.

LES SOUSMISSIONS CACHÉES adressées au sous-secrétaire et portant à l'ordre de la couverture des maisons de l'Église et de la Boulangerie, ont été reçues par les Bureaux Départementaux, Ottawa, le 23 octobre, 1890, pour les différents travaux nécessaires par le renouvellement des couvertures des maisons de l'Église, de la Boulangerie, etc., au Parlement et aux Bâtiments fédéraux, Ottawa.

Les spécifications sont visibles au Département des Travaux Publics, Ottawa, le 23 octobre, 1890, et les sous-missions ne seront pas prises en considération si moins de 10 jours avant la signature courante de soumission.

Un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, 1911 à cinq pour cent du montant de la somme, devra accompagner chaque soumission. Si le signataire refuse le contrat on ne peut mettre à bonne fin les obligations de ce chèque, et il sera retenu dans le cas de non-acceptation de la soumission.

Le Département ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune autre soumission.

Par ordre

A. GOBBEL, Secrétaire, Département des Travaux Publics, Ottawa, 18 Octobre 1890.

Nouvelles de Québec

QUÉBEC, 23 oct.—Le cardinal Fuchscheva la demande de faire reconnaître comme saint le vénérable François de Montmorency Laval, premier évêque.

La Chambre de commerce de Québec porte au chiffre de \$600,000 les pertes que la contrebande des liquides alcooliques a fait subir au gouvernement pendant le cours des deux dernières années.

L'hon. M. C. Langellier se fait bâtir une superbe résidence sur la grande allée.

La société St Jean-Baptiste a obtenu le droit d'élever un monument à Champlain près de la terrasse Fontaine.

Les appartements destinés au Comte de Paris à l'hôtel St-Louis, ont été préparés et prêts à être occupés. Ils ont été retenus chez M. Hough, pendant le séjour du comte à Québec.

Nouvelles de Montréal

MONTRÉAL, 23 oct.—La rue Notre-Dame sera prolongée jusqu'à la Côte St-Paul.

Les détectives ont été informés que la femme d'un riche marchand de bijouterie de la rue Notre-Dame avait laissé le toit conjugal en compagnie d'un jeune homme bien connu de cette ville. La jeune femme a emporté avec elle tous ses bijoux et une somme de \$800.

Hier, Mme Sophie Lanson, modiste de la Place Jacques-Cartier, a institué en Cour Supérieure, par le ministère de son avocat, M. Philippe Dorval, une action en dommages de \$500.00 contre George A. Hughes, chef de police de Montréal.

Elle allégué dans sa demande que jeudi, le 9 octobre dernier, vers les deux heures de l'après-midi, elle s'était rendue au greffe de la Cour du Recorder en attendant paisiblement le moment propice pour parler à ce dernier, lorsque, sans aucune provocation, le chef Hughes vint à elle et lui saisissant le bras, il la traita publiquement de "femme de mauvaise vie."

L'accusé, en outre, de vivre en concubinage avec un nommé Bédard, son amant. Il s'écrit, de plus: "Comment, c'est vous qui faites le procès à George Wilson, une femme de votre espèce."

La demanderesse allégué que ces paroles ont été prononcées à haute voix, en présence de tous les employés du greffe et plusieurs autres témoins. Elle prétend que ces accusations sont fausses et qu'elle sort de nature à lui causer beaucoup de dommages dans sa réputation d'honnête femme.

Elle réclame maintenant \$500 de dommages intérêts, tant réels qu'exemplaires.

—Une femme en pleurs, est présentée à la cour de police, et a fait le récit suivant. Il y environ deux ans, elle se mariait avec un certain commis de la rue St-Paul, et les deux jeunes gens furent très heureux pendant quelque temps. Mais, malheureusement les jeunes habitants de leur lieu de miel furent bientôt dissipés, et le jeune couple se vit alors dans la triste nécessité de se séparer.

Avant son mariage, parait-il, elle avait eu certaines relations plus qu'amicales avec un certain commis de la rue St-Paul, et les deux jeunes gens furent très heureux pendant quelque temps. Mais, malheureusement les jeunes habitants de leur lieu de miel furent bientôt dissipés, et le jeune couple se vit alors dans la triste nécessité de se séparer.

Il se décida de transporter leur foyer dans un certain logement de la rue Notre-Dame ouest, où ils se mirent à faire un ménage de bon sens, et à un certain moment le jeune homme se débaucha et la localité qu'il habitait aux-entour.

Il y a huit jours, la maîtresse de l'établissement fut avisée sur l'accusation de vendre de la boisson sans licence, et elle fut condamnée à \$100 d'amende.

Hier après-midi, elle se rendit à son amant ce dernier montant, avec instruction de venir le déposer entre les mains du secrétaire des finances, afin de solder son amende. L'honnête partie alors, mais la maîtresse attend encore son retour.

Hier le croit envoyé aux États-Unis et les détectives sont à sa recherche.

—Hier le constable Michael, opéré l'arrestation d'un nommé James McCulloch, sur l'accusation de s'être livré à un acte indécent à l'égard de sa femme.

—Au moment de l'arrestation, le misérable enfant dans un état complet d'ivresse et il avait été soudainement atteint d'un accès de rage.

—En effet, à la vue d'une des religieuses de la Congrégation Notre-Dame occupée à décorer un autel dans l'église, le jeune homme se précipita sur elle et se mit à frapper brutalement.

—Le village de Bordet (Sault-au-Récollet) a été mis en émoi la nouvelle qu'un jeune enfant âgé de deux ans et demi venait de se noyer dans le canal du moulin.

—Il paraît que la victime de ce triste acte, Philéas Prévost, était dégoûté de la demeure de ses parents pendant l'absence de son père, qui était à Montréal.

—Depuis un certain temps, la mère cherchait l'enfant de tout côté, mais elle ne le trouva pas.

—Au moment de l'arrestation, le misérable enfant dans un état complet d'ivresse et il avait été soudainement atteint d'un accès de rage.

—En effet, à la vue d'une des religieuses de la Congrégation Notre-Dame occupée à décorer un autel dans l'église, le jeune homme se précipita sur elle et se mit à frapper brutalement.

—Le village de Bordet (Sault-au-Récollet) a été mis en émoi la nouvelle qu'un jeune enfant âgé de deux ans et demi venait de se noyer dans le canal du moulin.

—Il paraît que la victime de ce triste acte, Philéas Prévost, était dégoûté de la demeure de ses parents pendant l'absence de son père, qui était à Montréal.

—Depuis un certain temps, la mère cherchait l'enfant de tout côté, mais elle ne le trouva pas.

—Au moment de l'arrestation, le misérable enfant dans un état complet d'ivresse et il avait été soudainement atteint d'un accès de rage.

—En effet, à la vue d'une des religieuses de la Congrégation Notre-Dame occupée à décorer un autel dans l'église, le jeune homme se précipita sur elle et se mit à frapper brutalement.

—Le village de Bordet (Sault-au-Récollet) a été mis en émoi la nouvelle qu'un jeune enfant âgé de deux ans et demi venait de se noyer dans le canal du moulin.

—Il paraît que la victime de ce triste acte, Philéas Prévost, était dégoûté de la demeure de ses parents pendant l'absence de son père, qui était à Montréal.

—Depuis un certain temps, la mère cherchait l'enfant de tout côté, mais elle ne le trouva pas.

—Au moment de l'arrestation, le misérable enfant dans un état complet d'ivresse et il avait été soudainement atteint d'un accès de rage.

—En effet, à la vue d'une des religieuses de la Congrégation Notre-Dame occupée à décorer un autel dans l'église, le jeune homme se précipita sur elle et se mit à frapper brutalement.

—Le village de Bordet (Sault-au-Récollet) a été mis en émoi la nouvelle qu'un jeune enfant âgé de deux ans et demi venait de se noyer dans le canal du moulin.

—Il paraît que la victime de ce triste acte, Philéas Prévost, était dégoûté de la demeure de ses parents pendant l'absence de son père, qui était à Montréal.

—Depuis un certain temps, la mère cherchait l'enfant de tout côté, mais elle ne le trouva pas.

—Au moment de l'arrestation, le misérable enfant dans un état complet d'ivresse et il avait été soudainement atteint d'un accès de rage.

—En effet, à la vue d'une des religieuses de la Congrégation Notre-Dame occupée à décorer un autel dans l'église, le jeune homme se précipita sur elle et se mit à frapper brutalement.

—Le village de Bordet (Sault-au-Récollet) a été mis en émoi la nouvelle qu'un jeune enfant âgé de deux ans et demi venait de se noyer dans le canal du moulin.

—Il paraît que la victime de ce triste acte, Philéas Prévost, était dégoûté de la demeure de ses parents pendant l'absence de son père, qui était à Montréal.

—Depuis un certain temps, la mère cherchait l'enfant de tout côté, mais elle ne le trouva pas.

—Au moment de l'arrestation, le misérable enfant dans un état complet d'ivresse et il avait été soudainement atteint d'un accès de rage.

—En effet, à la vue d'une des religieuses de la Congrégation Notre-Dame occupée à décorer un autel dans l'église, le jeune homme se précipita sur elle et se mit à frapper brutalement.

—Le village de Bordet (Sault-au-Récollet) a été mis en émoi la nouvelle qu'un jeune enfant âgé de deux ans et demi venait de se noyer dans le canal du moulin.

—Il paraît que la victime de ce triste acte, Philéas Prévost, était dégoûté de la demeure de ses parents pendant l'absence de son père, qui était à Montréal.

—Depuis un certain temps, la mère cherchait l'enfant de tout côté, mais elle ne le trouva pas.

—Au moment de l'arrestation, le misérable enfant dans un état complet d'ivresse et il avait été soudainement atteint d'un accès de rage.

—En effet, à la vue d'une des religieuses de la Congrégation Notre-Dame occupée à décorer un autel dans l'église, le jeune homme se précipita sur elle et se mit à frapper brutalement.

—Le village de Bordet (Sault-au-Récollet) a été mis en émoi la nouvelle qu'un jeune enfant âgé de deux ans et demi venait de se noyer dans le canal du moulin.

—Il paraît que la victime de ce triste acte, Philéas Prévost, était dégoûté de la demeure de ses parents pendant l'absence de son père, qui était à Montréal.

—Depuis un certain temps, la mère cherchait l'enfant de tout côté, mais elle ne le trouva pas.

—Au moment de l'arrestation, le misérable enfant dans un état complet d'ivresse et il avait été soudainement atteint d'un accès de rage.

—En effet, à la vue d'une des religieuses de la Congrégation Notre-Dame occupée à décorer un autel dans l'église, le jeune homme se précipita sur elle et se mit à frapper brutalement.

—Le village de Bordet (Sault-au-Récollet) a été mis en émoi la nouvelle qu'un jeune enfant âgé de deux ans et demi venait de se noyer dans le canal du moulin.

—Il paraît que la victime de ce triste acte, Philéas Prévost, était dégoûté de la demeure de ses parents pendant l'absence de son père, qui était à Montréal.

—Depuis un certain temps, la mère cherchait l'enfant de tout côté, mais elle ne le trouva pas.

—Au moment de l'arrestation, le misérable enfant dans un état complet d'ivresse et il avait été soudainement atteint d'un accès de rage.

—En effet, à la vue d'une des religieuses de la Congrégation Notre-Dame occupée à décorer un autel dans l'église, le jeune homme se précipita sur elle et se mit à frapper brutalement.

—Le village de Bordet (Sault-au-Récollet) a été mis en émoi la nouvelle qu'un jeune enfant âgé de deux ans et demi venait de se noyer dans le canal du moulin.

—Il paraît que la victime de ce triste acte, Philéas Prévost, était dégoûté de la demeure de ses parents pendant l'absence de son père, qui était à Montréal.

—Depuis un certain temps, la mère cherchait l'enfant de tout côté, mais elle ne le trouva pas.

—Au moment de l'arrestation, le misérable enfant dans un état complet d'ivresse et il avait été soudainement atteint d'un accès de rage.

—En effet, à la vue d'une des religieuses de la Congrégation Notre-Dame occupée à décorer un autel dans l'église, le jeune homme se précipita sur elle et se mit à frapper brutalement.

—Le village de Bordet (Sault-au-Récollet) a été mis en émoi la nouvelle qu'un jeune enfant âgé de deux ans et demi venait de se noyer dans le canal du moulin.

—Il paraît que la victime de ce triste acte, Philéas Prévost, était dégoûté de la demeure de ses parents pendant l'absence de son père, qui était à Montréal.

—Depuis un certain temps, la mère cherchait l'enfant de tout côté, mais elle ne le trouva pas.

—Au moment de l'arrestation, le misérable enfant dans un état complet d'ivresse et il avait été soudainement atteint d'un accès de rage.

—En effet, à la vue d'une des religieuses de la Congrégation Notre-Dame occupée à décorer un autel dans l'église, le jeune homme se précipita sur elle et se mit à frapper brutalement.

—Le village de Bordet (Sault-au-Récollet) a été mis en émoi la nouvelle qu'un jeune enfant âgé de deux ans et demi venait de se noyer dans le canal du moulin.

—Il paraît que la victime de ce triste acte, Philé